

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 09 mars, le Conseil Municipal de la commune de Busséol, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François TRONEL, Maire.

Date de convocation : le vendredi 03 mars 2017

Présents : Mmes et MM. François TRONEL, Audrey TISSUT, Laurent CHAMOIX, Gilles NERON, Marielle RADOS, Anne REYNAUD.

Absents :

M. Jean-Yves COSTE, bon pour pouvoir à M. Laurent CHAMOIX  
Mme Sylvie NIGOUL, M. Franck FABROT

Secrétaire de séance : Mme Audrey TISSUT

### **1 / Approbation des deux précédents comptes-rendus du Conseil Municipal**

Les compte-rendu des précédents Conseils Municipaux (ordinaire et extraordinaire) sont approuvés à l'unanimité.

### **2 / Compétence PLUI Mond'Arverne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en l'absence de délibération communale la compétence PLU est automatiquement transférée à la nouvelle communauté de communes *Mond'Arverne* à partir du 27 mars 2017, déclenchant en ce cas une procédure de mise en œuvre d'un PLU Intercommunal. Le bureau des Maires de *Mond'Arverne* réuni à ce sujet a considéré une telle démarche prématurée en l'absence d'une véritable réflexion sur l'habitat et les paysages bâtis comme non bâtis de la nouvelle intercommunalité. Le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer afin de reporter d'une année le transfert de la compétence PLU à *Mond'Arverne*. A l'unanimité, le conseil approuve cette décision. Par ailleurs M. Jean-Yves Coste et Mme Tissut ont été désignés auprès de *Mond'Arverne* pour participer aux réunions de la commission PLUI en charge de ce dossier.

### **3/Mond'Arverne Communauté**

Monsieur le Maire ainsi que les élus inscrits dans les commissions thématiques de *Mond'Arverne* rendent compte de la mise en place de la nouvelle structure intercommunale. Le conseil communautaire a, en effet, validé la constitution de commissions thématiques ainsi que la poursuite du grand chantier du haut-lieu touristique de la Maison Gergovie. Monsieur Gilles Néron indique que la *Commission habitat* se penchera prochainement sur les possibilités d'aides aux améliorations de l'habitat privé. Mme Tissut informe le conseil que la *Commission culture* a décidé l'extension à l'ensemble du territoire intercommunal de programmes culturels majeurs comme *Scènes d'une nuit d'été*.

### **4/Patrimoine Val d'Allier**

Madame Anne Reynaud informe le conseil qu'elle a participé aux réunions du Patrimoine dans le cadre du territoire de projet Val d'Allier. Busséol y est reconnu comme bourg remarquable et bénéficiera, à ce titre, d'une page détaillée dans un livret touristique prochainement édité sur le Val. Vic-le-Comte, identifié comme bourg touristique principal fera l'objet de mises en valeur de la Sainte-Chapelle avec mise à disposition des touristes et excursionnistes de tablettes interactives de présentation.

## **5/Projet cure**

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de restauration de la cure, par son ambition, ne correspond pas aux petits chantiers soutenus dans le cadre des nouvelles aides proposées par la région Auvergne-Rhône-Alpes en soutien aux petites communes rurales (plan ruralité). Monsieur Tronel et Mme Tissut ont donc pris contact avec les conseillers régionaux afin d'envisager les nouvelles possibilités de subventions régionales.

## **6/Contrat Ambition Région**

Monsieur le Maire informe le conseil que sur avis des conseillers régionaux et de Monsieur le Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Brice Hortefeux, le projet de restauration de la cure est réinscrit dans les programmes de subventions Ambition Région et pourrait, à ce titre, bénéficier d'une aide à hauteur de 30% des travaux estimés hors taxe. Le conseil, à l'unanimité, approuve cette démarche.

## **7/Obtention de subventions**

M. le Maire informe le conseil des résultats obtenus dans le cadre de demandes de subventions pour les divers chantiers villageois. Les travaux prévus pour la réhabilitation de la salle des fêtes et l'aménagement d'un parking paysager en centre bourg ont ainsi obtenu du département des aides respectives de 5837 € et 2640 € soit 30% du coût estimé des travaux hors taxe. Monsieur le Maire rappelle que les parlementaires sollicités dans le cadre de leur réserve pour les chantiers du Petit Versailles (rénovation thermique) et du columbarium ont répondu favorablement dotant ces travaux respectivement d'une aide de 1000 € et de 6482 €.

## **8/Rapport de la commission des travaux**

Monsieur Laurent Chamoux informe le conseil des avancées des chantiers villageois. Concernant la salle des fêtes, la commission est en attente d'un devis de la part des cabinets sollicités pour un diagnostic et des sondages. La commission travaux doit se réunir prochainement pour envisager les solutions de rénovation thermique du bâtiment municipal du petit Versailles. Enfin, l'inscription des travaux d'aménagement du columbarium dans l'agenda des entreprises sollicitées est en cours.

## **9/Columbarium**

Monsieur le Maire présente les tarifs pour l'usage d'un cave urne dans les communes voisines de *Mond'Arverne*. Il constate qu'il n'existe pas de tarif unique à cette échelle et que les locations pour 50 ans varient de 650 € à plus de 1000 €. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité vote pour une concession d'un cave urne de 4 places pour 50 ans à 750 € (non compris le coût de la gravure de la plaque nominative apposée sur chaque cave urne).

## **10/Devenir du local des pompiers**

Monsieur Jean-Yves Coste indique que rendez-vous a été pris avec une agence immobilière et qu'une annonce sera déposée pour la mise en location du local évalué aux environs de 300 € / mois.

## **11/Biens sans maître**

Monsieur le Maire informe que de nouveaux biens sans maître ont été portés à la connaissance de la municipalité à l'exemple de la parcelle C99. La commune n'est pas tenue d'acheter tout bien sans maître et doit en évaluer l'intérêt pour la collectivité et/ou un particulier. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle qu'un particulier ne peut se porter acquéreur d'un bien sans maître. Il convient à la municipalité d'en devenir d'abord propriétaire en achetant ce bien à l'Etat pour le revendre à un particulier. Cette procédure est

donc coûteuse pour la commune en raison, notamment, des frais de notaire. Le conseil se déclare favorable à l'unanimité à l'acquisition de la parcelle C99 sise dans le bourg.

### **12/Indemnités des élus**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'évolution de l'indice brut (de 1015 à 1022) il convient de prendre une nouvelle délibération afin de mettre à jour les indemnités des élus. A l'unanimité le conseil se déclare favorable à cette mise à jour.

### **13/demandes de subventions des associations busséoloises**

Monsieur le Maire rappelle que toute association villageoise est invitée à solliciter une subvention de la municipalité pour l'organisation de manifestations et activités participant à l'animation villageoise. Une lettre est adressée aux Présidents des associations busséoloises qui devront déposer leur demande de subvention motivée en mairie au plus tard pour le prochain conseil municipal du jeudi 13 avril 2017.

### **14/Cérémonies du 6 mai et 8 mai 2017**

Monsieur le Maire informe qu'une cérémonie consacrée au pacifisme sera organisée par la municipalité et l'association *l'Echo de la Buse* le 6 mai 2017 à 11h place Saint-André. Une exposition ayant reçu le label centenaire sera inaugurée à cette occasion dans l'église.

La cérémonie du 8 mai 2017 se tiendra à 11h30 devant le monument aux morts.

### **15/Questions diverses**

- La mairie a été sollicitée par un habitant sur la question des compteurs linky. Après examen des documents et discussion, le conseil ne reconnaît pas de dangers avérés associés à cet équipement et ne vote pas en faveur d'une réunion publique sur ce sujet.
- Le conseil indique que de petits chantiers sont à prévoir dans le village comme la peinture du portail du cimetière soit dans le cadre de journées citoyennes soit en faisant appel aux équipes du SIVOM ou de l'ASEVE. Un prochain conseil statuera sur ce point.
- Concernant les chantiers d'insertion de l'ASEVE, le conseil souligne la qualité des travaux réalisés par ce dernier à Busséol (maçonnerie du mur de la cure) et indique que depuis 2017, dans le cadre de *Mond'Arverne* l'emploi de l'ASEVE par une commune est désormais facturé à 500 € la semaine.
- Enfin pour rappel, depuis le 21 mars 2017 les cartes d'identité se font en mairie des Martres-de-Veyre.